

# FILA DE SAO MIGUEL

Adoptés par la SCC le 12/12/2018 revus par rapport au standard FCI n° 340 de 2007

**Préambule :** Les points de non confirmation sont édictés par la SCC et approuvés par le Club de race ; ils constituent une aide apportée au juge dans le cadre de la confirmation canine et doivent impérativement être en conformité avec le standard de la race en vigueur. Si le Club de race considère que certains défauts entraînant l'exclusion du standard ne sont pas à prendre en compte prioritairement au moment de la confirmation, ceux-ci n'apparaîtront pas dans la liste des points de non confirmation. Toutefois, le seul document qui fait foi pour le juge canin est bien le standard en vigueur.



Les points de non confirmation sont présentés selon la liste type suivante :

## TYPE GÉNÉRAL :

Manque de type (insuffisance de caractères ethniques, qui fait que l'animal dans son ensemble ne ressemble plus suffisamment à ses congénères de la même race).

Tailles en dehors de la limite du standard (avec une tolérance de + ou - 1 cm) :

Mâles : 50-60 cm,  
Femelles : 48-58 cm.

## POINTS PARTICULIERS DANS LE TYPE :

Axes du crâne et du chanfrein divergents.

Stop inexistant.

Crâne insuffisamment large.

Présence de fanon.

Ossature frêle.

## ROBE :

Truffe autre que noire.

Yeux clairs.

## ANOMALIES :

Monorchidie, cryptorchidie.

Prognathisme supérieur ou inférieur important.

Manque + de 2 PC autres que les PC1.

## CARACTÈRE :

Chien agressif ou peureux.

Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental.

**Seuls les chiens sains et capables d'accomplir les fonctions pour lesquelles ils ont été sélectionnés, et dont la morphologie est typique de la race, peuvent être utilisés pour la reproduction.**